

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 mars 2017

Date de convocation : 24 février 2017
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents: 42 Votants : 48

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 10.03.2017 au 10.04.2017
- la notification faite le 10.03.2017

L'an deux mille dix-sept le 2 mars, à vingt heure trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Roland GUAINÉ, Didier GUILBERT, Régis HÉREL, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Claude LÉBOUVIER, Damien LÉBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Daniel MACE, Françoise MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOS, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :

Myriam BARBE, Philippe BAS, Christophe DELAUNAY, Stéphane HARIVEL, Liliane JAMARD, Marie-Odile LAURANSON, Michel LEBEDEL, Jacques LETOURNEUR, Pierre MANSON, Michel MAUDUIT, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Pascal RENOUF.

Etait absent représenté : Daniel LÉBOUVIER représenté par Damien LÉBOUVIER

Procurations :

- Philippe BAS donne procuration à Charly VARIN
- Christophe DELAUNAY donne procuration à Frédéric LEMONNIER
- Liliane JAMARD donne procuration à Michel LHULLIER
- Marie-Odile LAURANSON donne procuration à Francis LANGELIER
- Michel MAUDUIT donne procuration à Françoise MAUDUIT
- Thierry POIRIER donne procuration à Philippe LEMAITRE

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Martine LEMOINE, désignée conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Président demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour de la réunion :

- Adhésion au Point Fort Environnement de Saint-Lô Agglo
- Tarif du séjour ski de notre maison des jeunes

Aucune opposition n'est faite. Les deux points seront traités à la fin de la réunion.

Approbation du compte rendu de la plénière de 26 janvier 2017

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2017-014 Modification des représentations extérieures suite aux fusions d'EPCI au sein du Pays

Rapporteur : Charly VARIN

Les syndicats mixtes du SCOT et du pays de la baie seront très prochainement dissous et remplacés par un Pôle d'Equilibre Territorial Rural –PETR- de la baie du Mt-St-Michel. Cette réforme induite par la loi Notre et la récente fusion des intercommunalités a pour but de réduire « le mille-feuille territorial » et mutualiser les moyens. Au-delà des missions du SCOT qui sont vitales pour l'avenir du sud-Manche, l'enjeu majeur des années à venir au sein du PETR sera surtout de ne pas inventer des politiques publiques nouvelles ou superposées à celles que les 3 intercoms du sud-manche proposent déjà (avec les conséquences budgétaires qui iront avec – l'objectif étant de ne pas augmenter les participations financières des intercoms au PETR malgré les retraits de la Région et du Département).

Aussi, jusqu'à présent, au sein des deux syndicats mixte SCOT et Pays, Villedieu Intercom était représentée par 12 élus, 4 titulaires et deux suppléants pour chacun des deux syndicats.

Syndicat Mixte du pays de la baie du Mont St Michel :

Titulaires : Marcel BOURDON - Charly VARIN - Philippe LEMAÎTRE - Daniel MACE

Suppléants : Régis BARBIER - Emile CONSTANT

Syndicat Mixte du SCOT

Titulaires : Marcel BOURDON - Michel ALIX - Philippe LEMAÎTRE - Emile CONSTANT

Suppléants : Françoise MAUDUIT - Gilbert FONTENAY

Demain au sein du PETR, Villedieu Intercom disposera désormais de 6 élus, 4 titulaires et 2 suppléants.

Suite à plusieurs réunions de travail, il vous est proposé de désigner les représentants suivants :

Les titulaires : Charly VARIN
Philippe LEMAÎTRE
Michel ALIX
Daniel MACÉ

Les suppléants : Marcel BOURDON
Jean-Pierre VAVASSEUR

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la liste des représentants de Villedieu Intercom au sein du PETR telle que décrite ci-dessus**

Délibération n° 2017-015	Modification des représentations extérieures au sein du SDEM
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Il est proposé de modifier la liste des représentants de Villedieu Intercom au sein du SDEM. Ce changement concerne la commune de La Chapelle Cécelin : Joël SAVEY représentera Villedieu Intercom en lieu et place de Françoise MAUDUIT.

Le tableau des représentants de Villedieu Intercom au sein du SDEM s'établit donc de la manière suivante :

Beslon	Léon DOLLEY
Boisyvon	Stéphane PRIMOIS
Bourguenolles	Christian MENARD
Champrépus	Jacques LETOURNEUR
Chérencé-le-Héron	Daniel NORGEOT
Coulouvray-Boisbenâtre	Daniel LETONDEUR
Fleury	Daniel VESVAL
La Bloutière	Eric GUILMARD
La Chapelle Cécelin	Joël SAVEY
La Colombe	Claude LEBOUVIER
La Haye-Bellefond	Pascal RENOUF
La Lande d'Airou	Sébastien LAFON
Le Trinité	Serge BOSSARD
Le Guislain	Michel LHULLIER
Le Tanu	Yves THEBAULT

Margueray	Pierre MANSON
Maupertuis	Daniel LÉBOUVIER
Montabot	Charlie COCHARD
Montbray	Michel DELABROISE
Morigny	Régis HEREL
Percy en Normandie	Charly VARIN
Percy en Normandie	Dominique ZALINSKI
Saint Martin le Bouillant	Michel LEBEDEL
Saint Maur des Bois	Michel MAUDUIT
Saint-Pois	Yves LECOURT
Sainte-Cécile	Norbert MULLER
Villebaudon	Liliane JAMARD
Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Thierry POIRIER
Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Sarah PIHAN
Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Damien PELOSO

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la liste des représentants de Villedieu Intercom au sein du SDEM telle que décrite ci-dessus**

Délibération n° 2017-016	Modification des représentations extérieures suite aux fusions d'EPCI au sein de la commission consultative paritaire placée auprès du SDEM
---------------------------------	--

Rapporteur : Charly VARIN

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 oblige le SDEM à créer une instance appelée commission consultative paritaire.

Cette commission a vocation à constituer un lieu de discussion et d'échange privilégié entre le syndicat d'énergie et les EPCI à fiscalité propre, afin de coordonner leurs actions dans le domaine énergétique, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données. Elle permet également au syndicat d'apporter toute son expertise pour l'élaboration d'un plan climat air énergie ou la réalisation d'actions dans le domaine énergétique.

Cette commission comprend un nombre égal de délégués du SDEM et de représentants des EPCI.

Suite aux fusions d'intercommunalités, la détermination du nombre de délégués a été modifiée. Il nous est donc demandé :

- de désigner 2 représentants pour Villedieu Intercom, qui ne siège pas déjà au SDEM

La commission permanente vous propose de désigner les représentants suivants :

- Françoise MAUDUIT
- Daniel MACÉ

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide les 2 représentants à la commission consultative paritaire tels que décrits ci-dessus**

Délibération n° 2017-017	Modification des représentations extérieures suite aux fusions d'EPCI au sein d'initiative pays de la Baie
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Les nouveaux statuts de la plateforme Initiative Pays de la Baie, adoptés lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre dernier, prévoient 4 sièges maximum pour le collège « collectivités publiques » au sein du Conseil d'Administration.

A la suite, l'assemblée générale a procédé à la désignation des membres du Conseil d'Administration. En conformité avec les nouveaux statuts et dans la perspective de l'évolution des communautés de communes, relevant du périmètre d'intervention de notre association, il a été validé que le collège « collectivités publiques » soit constitué de la manière suivante :

- Villedieu Intercom
- Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
- Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel

Cette composition vise à maintenir la proximité avec l'ensemble des territoires, à l'instar des comités d'agrément locaux.

Par conséquent, il convient de désigner deux personnes (un titulaire et un suppléant) qui siégeront au Conseil d'Administration d'Initiative Pays de la Baie.

La commission développement économique propose de désigner les représentants suivants : **Jean-Pierre VAVASSEUR, Régis BARBIER**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide les 2 représentants désignés ci-dessus**

Rapporteur : Charly VARIN

Suite à l'élection de nouveaux vice-présidents,
Suite à des demandes d'ajout ou de retrait de conseillers communautaires de certaines commissions, il est proposé de revoir la composition des commissions :

Commission finances, ressources humaines			
Philippe BAS Représentation avec l'Etat, ses services et les collectivités, évolution territoriale		Daniel MACE Finances, commandes publiques, RH	
Freddy LAUBEL Conseiller délégué à la commande publique, à la mutualisation et aux communes rurales	Pierre MANSON Conseiller délégué aux finances et aux ressources humaines	Martine LEMOINE Conseillère délégué à la prospective territoriale et à l'évolution du territoire	Michel DELABROISE Conseiller délégué à la sécurité civile, pompiers, SDIS
Membres de la commission			
<ul style="list-style-type: none"> - Léon DOLLEY - Marcel BOURDON - Jean-Paul LEMAZURIER - Monique NEHOU - Brigitte DESDEVISES - Ludovic BLIN - Pascal RENOUF - Christophe DELAUNAY - Régis HÉREL - + les 9 vice-présidents 			

Commission thématique : commande publique
Daniel MACE Finances, commandes publiques, RH
Freddy LAUBEL Conseiller délégué à la commande publique, à la mutualisation et aux communes rurales
Membres de la commission
<ul style="list-style-type: none"> - Ludovic BLIN - Françoise MAUDUIT - Léon DOLLEY - Jean-Paul LEMAZURIER - Monique NEHOU - Brigitte DESDEVISES - Pascal RENOUF - Christophe DELAUNAY - Régis HEREL - Daniel BIDET

Commission développement économique, numérique & urbanisme		
Jean-Pierre VAVASSEUR Développement économique, numérique et urbanisme		
Régis BARBIER Conseiller délégué au développement économique, ZA, commerce, artisanat	Ludovic BLIN Conseiller délégué à l'agriculture, l'industrie et à l'innovation économique	Daniel VESVAL Conseiller délégué au développement numérique
Michel ALIX Conseiller délégué urbanisme secteur Percy	Thierry POIRIER Conseiller délégué urbanisme secteur Villedieu	Yves LECOURT Conseiller délégué urbanisme secteur St-Pois
Membres de la commission		
<ul style="list-style-type: none"> - Léon DOLLEY - Gilbert FONTENAY - Pierre MANSON - Daniel MACE - Françoise MAUDUIT - Marcel BOURDON - Michel ALIX - Marie-Claude PLESSIS - Philippe LEMAÎTRE - Freddy LAUBEL 		

Commission tourisme et métiers d'arts	
Dominique ZALINSKI Tourisme, métiers d'arts	
Françoise CAHU Conseillère déléguée au développement touristique, et à l'office du tourisme	Roland GUAINE Conseiller délégué aux métiers d'Art et à la labellisation
Membres de la commission	
<ul style="list-style-type: none"> - Daniel LETONDEUR - Martine LEMOINE - Véronique BOURDIN - Daniel MACE - Monique NEHOU - Emile CONSTANT - Loïc CHAUVET - Marie-Odile LAURANSON 	

Commission bâtiments et travaux	
Daniel BIDET Bâtiments, aménagements, travaux en régie	
Yves LECOURT Conseiller délégué aux bâtiments et travaux en régie	Michel ALIX Conseiller délégué à la gestion active du patrimoine
Membres de la commission	
<ul style="list-style-type: none"> - Yves THEBAULT - Daniel LETONDEUR - Charlie COCHARD - Freddy LAUBEL - Michel DELABROISE - Pierre MANSON - Francis LANGELIER - Daniel VESVAL - Claude LÉBOUVIER - Marc BRIENS 	

Commission environnement et déchets

Marc BRIENS Développement durable, déchets		
Michel LHULLIER Conseiller délégué à l'environnement -déchets	Didier GUILBERT Conseiller délégué aux chemins de randonnée	Marie-Andrée MORIN Conseillère déléguée au suivi de l'agenda 21
Membres de la commission		
<ul style="list-style-type: none"> - Yves THEBAULT - Jean-Paul LEMAZURIER - Freddy LAUBEL - Philippe LEMAÎTRE - Daniel VESVAL - Claude LEBOUVIER - Marcel BOURDON - Stéphane HARIVEL - Daniel BIDET - Dominique ZALINSKI - Yves LECOURT 		

Commission éducation, affaires scolaires, jeunesse et sport		
Frédéric LEMONNIER Education, affaires scolaires & extrascolaires, garderies, TAP		Françoise MAUDUIT Sport
Brigitte DESDEVISES Conseillère déléguée à l'éducation, aux affaires scolaires et extra-scolaire	Marie-Angèle DEVILLE Conseiller délégué aux garderies et TAP	Loïc CHAUVET Conseiller délégué au sport et évènements sportifs
Membres de la commission		
<ul style="list-style-type: none"> - Yves THEBAULT - Michel DELABROISE - Marie-Angèle DEVILLE - Myriam BARBE - Loïc CHAUVET - Marcel BOURDON - Martine LEMOINE - Roland GUAINÉ - Daniel BIDET - Marie-Claude PLESSIS - Yves LECOURT 		

Commission solidarités, services publics et culture		
Philippe LEMAÎTRE Solidarités, services publics, RAM et culture		
Marie-Odile LAURANSON Conseillère déléguée à aux solidarités, affaires sociales	Jean-Paul LEMAZURIER Conseiller délégué à la culture, aux médiathèques, au cinéma	
Membres de la commission		
<ul style="list-style-type: none"> - Françoise MAUDUIT - Yves LECOURT - Liliane JAMARD - Loïc CHAUVET - Dominique ZALINSKI - Monique NEHOU - Daniel LEBOUVIER - Freddy LAUBEL - Martine LEMOINE - Christine LUCAS-DZEN 		

Françoise MAUDUIT
Projet Educatif Social Local

Marie-Angèle DEVILLE
Conseillère déléguée au suivi du PESL

Membres de la commission

- **Liliane JAMARD**
- **Loïc CHAUVET**
- **Frédéric LEMONNIER**
- **Dominique ZALINSKI**
- **Christine LUCAS-DZEN**
- **Françoise CAHU**

Délibération n° 2017-019 Modification des statuts de Villedieu Intercom

Rapporteur : Charly VARIN

Vu, le code général des collectivités territoriales
Vu, l'article 64 de la loi NOTRe modifiant l'article L5214-16 du CGCT
Vu, l'article 68-I de la loi NOTRe

Considérant qu'une mise en conformité de nos statuts est nécessaire

L'article 5 est ainsi modifié :

ARTICLE 5 : Villedieu Intercom exerce les compétences suivantes :

Les compétences obligatoires

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - a. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
 - b. Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
 - c. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- 2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17
 - a. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - b. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - c. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme
- 3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - a. Aménagement et entretien des cours d'eau :
 - Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seine (SIAES),
 - Adhésion au Syndicat de la Souilles,
 - Adhésion à l'association Odysée,
 - Adhésion au Syndicat Mixte des Bassins des Côtiers Granvillais
 - b. Etude, réalisation et aménagement de secteurs touristiques : entretien et promotion des chemins de randonnée

2) Politique du logement et du cadre de vie

- a. Réalisation, gestion et suivi des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- b. Réalisation, gestion et suivi de toutes autres opérations conventionnelles d'amélioration de l'habitat
- c. Construction d'un logement locatif à la Haye-Bellefond
- d. Réhabilitation du presbytère de Maupertuis pour la création de deux logements locatifs
- e. Création, gestion et entretien du Foyer Jeunes Travailleurs de Villedieu-les-Poêles

3) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- a. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire :

- Entretien, fonctionnement et gestion des médiathèques et bibliothèques du territoire
- Création, entretien, fonctionnement et gestion du cinéma de Villedieu-les-Poêles (au 1^{er} juillet 2017)
- Entretien, fonctionnement et gestion de l'école de musique
- Programmation culturelle en lien avec Ville en scènes (au 1^{er} janvier 2018)

- b. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire :

- Création, gestion et entretien de la piscine de Villedieu-les-Poêles
- Versement de subvention aux associations sportives du territoire dans le cadre de l'animation sportive selon critères définis par le conseil communautaire et fonction de l'enveloppe budgétaire votée annuellement au budget primitif

4) Action sociale d'intérêt communautaire

- a. RAM
- b. Accueil d'urgence

5) Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

- a. l'accueil et l'information des personnes en situation de recherche d'emploi, en situation d'insertion,
- b. la création ou par le soutien à la création, de bureaux d'information jeunesse ou de points d'information,
- c. le soutien aux services publics en favorisant les diverses permanences : Mission locale, Pôle emploi, CARSAT, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Pôle de service +, ...
- d. le transport des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire,
- e. Versement de subvention pour toutes activités ayant trait à la banque alimentaire, au Secteur d'Action Gériatrique (SAG)
- f. Accompagnement au vieillissement
- g. Actions en faveur de la parentalité

Les compétences facultatives

1. Aménagement numérique du territoire
2. Etre habilitée à intervenir dans le cadre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée au nom et pour le compte de ses communes membres et à leur demande ainsi qu'auprès de Syndicats Mixte ou de tout autre organisme de coopération.
3. Assainissement Non Collectif
 - a. étude de zonage
 - b. création et gestion des missions dévolues au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
4. le Projet Educatif Social et Local (PESL)
5. les accueils de loisirs sans hébergement multi-site, maison des jeunes, les accueils périscolaires (gestion des garderies avant l'école et après l'école, gestion du temps de midi en dehors de la restauration scolaire.)
6. création et aménagement d'un pôle de santé
7. Distribution d'énergie électrique : adhésion au SDEM
8. Construction et entretien de la gendarmerie de Percy et de la trésorerie de Villedieu-les-Poêles
9. Service de Secours et de lutte contre l'Incendie : versement des contributions au SDIS
10. Transport scolaire :
 - a. AO2 (interlocuteur du Département dans le cadre de l'organisation du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles maternelles, primaires et les collèges)
 - b. Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche
11. Fourrière animale, **et prise en charge des nuisibles (ragondins, frelons asiatiques)**
12. Versement de subventions diverses : collèges (voyages, transport piscine, livres scolaires), MFR, versement de subvention pour toute activités ayant trait au développement agricole
13. Entretien paysager des giratoires et terreplein centraux départementaux, des aires de covoiturage départementales, des terrains propriétés de la Communauté de communes.
14. Maintien d'un service en milieu rural : « Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un distributeur de billets et participation éventuelle au fonctionnement »

Le tableau du coût financier de ces transferts est présenté pour information au conseil communautaire. Il a été validé par la CLECT. Il fera l'objet d'une information à l'ensemble des conseils municipaux par le biais de la communication du rapport de la CLECT du 1^{er} mars 2017.

Marcel BOURDON précise que la CLECT a déterminé le montant de prélèvement des attributions de compensation lié à ces transferts pour l'année 2017. Mais que le montant lié au transfert de l'animation sportive n'est pas finalisé pour 2018 et qu'il ne peut donc pas apparaître dans ce tableau de synthèse.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à 5 abstentions, 0 voix contre et 43 voix pour

- **Valide** la modification statutaire telle que présentée ci-dessus

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

Priorités 2016

Application des décisions d'harmonisation prises en 2015

Préparer la mise en route opérationnelle du CIAS pour le 01.01.2017

Développer l'espace informatique de la maison des services avec la mise en place de la téléformation et le télétravail

Priorités 2017

Poursuivre les partenariats dans le cadre de la maison des services aux publics

Changement des Visio-relais de Percy et Villedieu et installation d'un Visio-relai à St-Pois

La mise en réseau des 3 Visio-relais

Poursuivre et finaliser le projet accompagnement au vieillissement

Apporter une réponse communautaire autour du logement d'urgence

Programme 9 – mission 1 / Solidarités et affaires sociales (fiche projet n°40)**Vice-présidente** : Philippe LEMAÎTRE**Conseillère déléguée** : Marie-Odile LAURANSON

Services comptables affectés : solidarités (402), transport (403), RAM (404)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	30 790.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	35 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	489 570.00 €	74 – dotations, subventions et participations	51 340.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	196 200.00 €	75 – autres produits de gestion courante	19 000.00 €
Total	716 560.00 €	Total	105 340.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Aménagement d'un chemin piétonnier collège de Percy	4 000.00 €		0.00 €
Total	4 000.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2017

	Montant
Relais d'aide alimentaire de Percy	Dossier non reçu
Banque alimentaire de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Dossier non reçu
Mission locale	15 000.00 €
SAG Saint-Pois	Dossier non reçu
SAG Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	0.00 €
RAIL banque alimentaire	0.00 €
Total	15 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 9 – mission 1 / solidarités et affaires sociales**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 2017-021	Mise en place d'un Cui 7 heures
---------------------------------	--

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

Le département, chef de file de l'action sociale, propose dans le cadre de l'insertion un dispositif appelé « CUI 7 h ».

Principe du CUI 7 h :

Il a vocation à permettre à des personnes bénéficiaires du RSA, très éloignés de l'emploi de rompre l'isolement, de reprendre confiance en soi, de travailler la levée des freins et de redynamiser les parcours d'insertion.

Ce contrat de 7 h semaine d'une durée minimum de 6 mois, peut-être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Le temps de travail de la semaine est réparti librement par l'employeur. Les missions à confier aux bénéficiaires du CUI 7 h doivent être simples. Le niveau d'exigence ne peut pas être identique à celui des CAE. Il est en doublon avec un encadrant de proximité nommé par l'employeur.

L'employeur perçoit une aide financière du département à hauteur de 95 % du Smic horaire brut dans la limite de 7 h de travail hebdomadaire. Le reste à charge pour la collectivité est de 75 € par mois.

La commission solidarités propose de participer au principe d'insertion par le CUI 7 h : l'accueil de bénéficiaires de ce dispositif pourrait être initié dans un premier temps par les services du pôle solidarités.

À terme l'objectif de ce processus est de favoriser l'insertion professionnelle et de contribuer à encourager le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA du territoire de Villedieu Intercom.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la mise en place de CUI 7 h dans les services de Villedieu Intercom**

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Priorités 2016

Concrétiser le PESL avec les institutions partenaires

Développer l'axe de la parentalité avec un projet autour du jeu (thématique porteuse de lien social et non stigmatisant pour les familles).

Le handicap : axe fort du PESL à travers des projets commun Ecole et TAP langue des signes (formation spécifiques à prévoir), livres tactiles en continuité de l'expérience du festival des mots.

La formation des équipes d'animations autour de la formation individuelle, collective intérêt de l'activité pour l'enfant outil du développement et les mini-camps.

La démarche participative du territoire : associer les acteurs dans le projet.

Réflexion sur l'harmonisation de la jeunesse (réponse à donner sur Villedieu)

Mise en place de projet de jeunes.

Communication autour du projet PESL :

Priorités 2017

Poursuivre la mise en place du PESL par la création d'un comité de pilotage

Poursuivre le développement de la transversalité avec l'ensemble des services, structures et partenaires

Mise en place d'un groupe thématique ouvert aux acteurs éducatifs

Développer le projet jeunesse : mise en place d'un groupe de travail

Structurer une coordination jeunesse autour d'un référent jeunesse

Création d'une maison des jeunes sur Villedieu-les-Poêles

Réalisation d'un forum des métiers

Sensibiliser les publics à la notion du handicap (forum du handicap)

Promouvoir le soutien à la parentalité

Poursuivre les actions autour du jeu et les formations auprès des différents acteurs

Mener une réflexion autour d'un lieu accueil parent-enfant

Développer les actions de soutien : matinée parents, soirée thématique

Programme 9 – mission 2 / PESL (fiche projets n°41)**Vice-présidente** : Françoise MAUDUIT**Conseillère déléguée** : Marie-Angèle DEVILLE

Services comptables affectés : PESL (411)

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	17 694.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	74 – dotations, subventions et participations	29 800.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	36 500.00 €		
Total	54 194.00 €	Total	29 800.00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Lieu accueil parent enfant	50 000 €	NEANT	
Total	50 000.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 9 – mission 2 / PESL**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

Priorités 2016

Terminer le catalogage des ouvrages et le désherbage

Vulgariser l'accès à la culture par le biais de nos réseaux de médiathèques.

Adapter note fonctionnement à la nouvelle donne de la BDM (nouvelle convention)

Priorités 2017

Développer les pôles culturels de proximité sur Percy et St-Pois

Travailler sur la tarification des médiathèques

Evolution de la gestion du site de Coulouvray-Boisbenâtre

Transfert des compétences cinéma, école de musique et ville en scène

Développer une politique d'animation culturelle offensive pour s'ouvrir sur le territoire

Programme 8 – mission 2 / Médiathèques, culture et évènements culturels (fiche projet n°42)

Vice-président : Philippe LEMAÎTRE

Conseiller délégué : Jean-Paul LEMAZURIER

Services comptables affectés : médiathèques (421), culture (422)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	30 510.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	7 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	90 000.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	211 800.00 €	013 – atténuations de charges	0.00 €
Total	332 310.00 €	Total	7 000.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Fonds de concours construction du cinéma	10 000.00 €	Néant	
Acquisition de document	31 210.08 €		
Acquisition mobilier	5 352.44 €		
Total	46 562.52 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
École d'accordéon	900.00 €
École de musique et de danse	39 000.00 €
Réveil Percyais	Dossier non déposé
Villedieu Cinéma	26 000.00 €
Total	65 900.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 8 – mission 2 / médiathèques, culture et évènements culturels**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 2017-024	Convention d'objectifs et de moyens relative à l'école de musique et de danse
---------------------------------	--

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

Comme chaque année, le conseil départemental nous propose une convention d'objectifs et de moyens relative au fonctionnement de l'école de musique et de danse pour l'année 2017.

Le principal objectif de cette convention porte sur la structuration de l'enseignement de la danse et l'évaluation des élèves en lien notamment avec les professeurs de danse du Sud Manche.

Par ailleurs, Villedieu Intercom établie également une convention d'objectifs et de moyens venant fixer les objectifs à atteindre et conditionnant le versement de notre subvention.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer les deux conventions d'objectifs et de moyens relative à l'école de musique et de danse La Clé de Sol**

Délibération n° 2017-025	Convention d'objectifs et de moyens relative à l'association cinéma
---------------------------------	--

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

Monsieur le vice-président en charge de la vie culturelle rappelle que Villedieu Intercom a attribué une subvention de 26 000.00€ à l'association Villedieu Cinéma. Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000.00 €, Villedieu Intercom doit conclure une convention d'objectifs et de moyens avec cette association

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'association cinéma**

Information sur l'organisation d'un forum des métiers

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

La commission PESL propose l'organisation d'un Forum des Métiers dans le cadre des missions du PESL. Ce forum des métiers est proposé et construit en partenariat avec les chefs d'établissements des collèges privés / publics et le Centre d'information et d'orientation (CIO) d'Avranches. Auparavant, chacun élaborait de manière individuelle son propre forum des métiers. Cette méthode permet de mutualiser les compétences et les énergies autour d'un sujet commun et de fédérer les acteurs du territoire autour de thématiques communes.

Il se déroulera **le jeudi 27 avril 2017**, toute la journée, à la salle des fêtes de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny. Il s'adressera principalement aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ainsi que les jeunes de la mission locale.

Ce projet a comme objectifs d'informer les jeunes sur le milieu professionnel et de présenter un panel de métiers. Il sera également l'occasion de mettre en valeur les métiers du territoire et de valoriser le savoir-faire local.

Villedieu Intercom a un rôle de coordination autour de ce projet.

Echéancier du projet :

Novembre / Décembre 2016	<ul style="list-style-type: none">- Prise de contact avec les chefs d'établissements et CIO.- Rencontre : comité de pilotage pour élaborer les contours du projet.
Janvier / Février 2017 :	<ul style="list-style-type: none">- Recherche de professionnels et centralisation des contacts par la coordination de Villedieu Intercom
Mars 2017 :	<ul style="list-style-type: none">- Comité de pilotage 14/03 : Point sur les professionnels participants Préparation technique de l'organisation
Avril 2017 :	<ul style="list-style-type: none">- Positionnement des élèves sur les métiers à découvrir (3/04)- Courrier de confirmation et de remerciement aux professionnels investis.- Communication du projet (presse, magazine,...)- Jeudi 27 Avril : organisation du forum des métiers (aménagement, accueil,...)

JEUNESSE, VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Délibération n° 2017-026 **Programme 8 – mission 1 / Affaires scolaires, péri et extrascolaire**

Rapporteur : Frédéric LEMONNIER

Priorités 2016

Faire croître le nombre de participants aux activités et d'usagers aux ALSH en assurant une communication sur les services et activités proposés en lien avec la mission 1/1 communication

Développer l'interaction entre les temps d'activités périscolaires et l'école

Commencer la réhabilitation du bâtiment C

Mettre en place un protocole santé et protocole ménage répondant aux obligations (Ex : grippe, produits entretiens neutres pour l'environnement des jeunes enfants, etc...)

Priorités 2017

Faire croître le nombre de participants aux activités et d'usagers aux ALSH en assurant une communication sur les services et activités proposés en lien avec la mission 1/1 communication

Développer l'interaction entre les temps d'activités périscolaires et l'école

Travailler sur la politique tarifaire des services jeunesse

Programme 8 – mission 1 / Affaires scolaires, péri et extrascolaire (fiche projet n°30)

Vice-président : Frédéric LEMONNIER

Conseillère déléguée : Brigitte DESDEVISES

Services comptables affectés : Maison des jeunes (301), ALSH (302), garderie (303), TAP (304)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	119 300.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	198 900.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	74 – dotations, subventions et participations	129 690.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	907 900.00 €	013 – atténuations de charges	47 800.00 €
Total	1 027 200.00 €	Total	376 390.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Maison des jeunes de VLP	2 210.00 €	Néant	
Meubles et stores ALSH	6 170.00 €		
Petits matériels numériques ALSH	1 620.00 €		
	284.00 €		
Total	10 284.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
Collège du Moulin de haut de Percy	6 000.00 €
Collège le Dinandier de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	6 000.00 €
Collège Louis Beuve de la Haye Pesnel	510.00 €
MFR de Percy	0.00 €
Total	12 510.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 8 – mission 1 / affaires scolaires, péri et extrascolaire
- Valide le budget affecté à ce programme
- Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Priorités 2016

Création d'un groupe de réflexion sur le transfert de la compétence sport à Villedieu Intercom

Statuer sur la rénovation/modernisation du centre aquatique

Priorités 2017

Elaboration du projet de modernisation du centre aquatique

Travail sur la tarification du centre aquatique : augmentation en septembre 2017 et augmentation à la réouverture

Programme 9 – mission 3 / Sports, équipements et évènements sportifs (fiche projet n°31)

Vice-président : Françoise MAUDUIT

Conseiller délégué :

Services comptables affectés : piscine (311), sports (312)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	42 110.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	250 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	75 025.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	315 700.00 €	013 – atténuations de charges	5 350.00 €
Total	432 835.00 €	Total	255 350.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Informatique	1000.00 €	Néant	
Total	1000.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016

	Montant
Amicale Saint Poisienne de tennis de table	2 000.00 €
Percy cheval	1 500.00 €
RAIL	4 000.00 €
Société hippique rurale	Dossier non reçu
Union cycliste du Mortainais	Dossier non reçu
Club sportif de Villedieu	44 825.00 €
Total	52 325.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 9 – mission 3 / sports, équipements et évènements sportifs**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 2017-028	Convention d'objectifs et de moyens relative au CSV
---------------------------------	--

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Madame la vice-présidente en charge de la vie sportive rappelle que Villedieu Intercom a attribué une subvention de 44 825.00€ à l'association Club Sportif de Villedieu. Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000.00 €, Villedieu Intercom doit conclure une convention d'objectifs et de moyens avec cette association.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer cette convention d'objectifs et de moyens avec le club sportif de Villedieu**

Délibération n°2017-029	Convention relative aux séances de natation scolaire avec la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
--------------------------------	---

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Madame la vice-présidente en charge du centre aquatique propose le renouvellement de la convention relative aux séances de natation pour les scolaires de la commune de Villedieu-les-Poêles. Ce renouvellement a été demandé par la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny pour la facturation des entrées scolaires. Cette nouvelle convention entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de six mois soit jusqu'au 30 juin 2017

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la convention relative aux séances de natation scolaire avec la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'aboutissement du dossier**

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME

Délibération n° 2017-030

Programme 4 – mission 1 / Développement économique, commerce, artisanat et ZA

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Priorités 2016

travail sur la communication pour attirer des entreprises de l'extérieur du territoire.

Poursuivre le travail engagé avec les entreprises existantes du territoire qui souhaite pérenniser leur activité sur les zones d'activité. Poursuite de l'OCM.

Objectif du plan de développement économique et touristique « Villedieu Créa » : Mise en place d'une politique d'attractivité du centre-ville de Villedieu pour installer des artisans d'art mais aussi attirer de nouveaux commerçants : Accueil « Made in Normandie », Habillage des pas de porte vacants, plateforme de vente en ligne pour les artisans, actions de promotion, « pépinière de centre-ville » pour installation des artisans d'arts.

Anticipation de la loi Notre sur la prise en charge des zones artisanales du territoire au 1^{er} janvier 2017.

Priorités 2017

Transférer les ZA de Sainte-Cécile et Percy

Rachat de la pépinière d'entreprises

Commercialisation de parcelles sur les ZA de La Colombe, du Cacquevel, de Sainte-Cécile et de Percy-en-Normandie

Mise en place d'un dispositif OCM opérationnel pour 2018

Signalétique des zones et relance des syndicats de co-propriété

Animation du commerce local

Programme 4 – mission 1 / Développement économique, commerce, artisanat et ZA (fiche projet n°20)

Vice-président : Jean-Pierre VAVASSEUR

Conseiller délégué : Régis BARBIER

Services comptables affectés : ZA de la Sienne (201), pépinière (202), atelier du pussoir (203), développement économique (204), ancien collègue St-Pois (205), commerce et artisanat (206)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	142 210.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	24 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	102 000.00 €	74 – dotations, subventions et participations	
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	112 050.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	76 200.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	15 000 €		
Total	335 410.00 €	Total	136 050.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Acquisition pépinière	1 075 000.00 €	Vente bâtiment de la Sienne	225 000.00 €
Aménagement tourne à gauche Bertochère	200 000.00 €	Acquisition pépinière	122 000.00 e 950 000.00 €
Co-working	50 000.00 €		
Subvention d'équilibre ZA	120 000.00 €		
Signalétique	15 000.00 €		
Total	1 460 000.00 €	Total	1 297 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 4 – mission 1 / Développement économique, commerce, artisanat et ZA**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Délibération n° 2017-031	Versement de l'avance en compte courant à la SEM IMAGINE
---------------------------------	---

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1524-1 et suivants,
Vu, les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce,
Vu, les délibérations du conseil communautaire n° 182-2014 du 2 octobre 2014, 90-2015 du 11 juin 2015, et 067-2016 du 2 juin 2016 et 086-2016 du 7 juillet 2016

Par délibération n° 86-2016 du 7 juillet 2016 le conseil communautaire a approuvé l'entrée au capital de la SEM Imagine par Villedieu Intercom à hauteur de 600€, souscription maximale compte tenu des limites de répartition des capitaux publics et privés au sein de ces sociétés, pour lui permettre de verser 99 400€, issus des droits de mutation de la vente des bâtiments d'AIM à la SEM IMAGINE en 2014, sur le compte courant de la SEM qui mettrait à disposition la somme sous forme d'avance à AIM GROUP (la SEM IMAGINE étant actionnaire de cette entreprise).

Il vous est proposé en conséquence de valider les termes de la convention ci-jointe prévoyant le versement de l'avance en compte courant de 99 400€ sur le compte courant de la SEM. Dans la mesure où M Varin a été désigné en tant que représentant de Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM il semble préférable que ce soit M Vavasseur qui soit autorisé à signer cette convention. Il conviendra de modifier la convention en conséquence.

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la convention jointe à la présente délibération permettant le versement de l'avance en compte courant de 99 400€ à la SEM IMAGINE.**
- **Autorise le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention jointe ainsi que l'ordre de mouvement, l'imprimé Cerfa 2759 servant à l'enregistrement des cessions de titres non constatées dans un acte et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**
- **Autorise le paiement des droits d'enregistrement relatif à cette opération s'élevant à 25€.**

Délibération n°2017-032	Vente d'un terrain sur la zone d'activité économique de la Colombe
--------------------------------	---

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, la délibération n°101-2016 du 1 décembre 2016,
Vu, l'avis favorable de France Domaine en date du 5 janvier 2017

Le garage Lesauvage installé à Sainte-Cécile représenté par M Lesauvage souhaite s'implanter sur la Zone d'activité économique de La Colombe.

Par délibération du 1^{er} décembre 2016 le conseil communautaire a autorisé cette implantation sur une parcelle de 3000m² située sur le lot 10 (voir plan ci-dessous) au prix de 10€ HT/m².

Après s'être rendu sur place M Lesauvage et son maître d'œuvre ont affiné leur besoin et optimisé l'occupation de l'espace afin notamment de limiter au maximum la consommation des terrains et, par conséquent, le surcout lié au terrassement de cette parcelle qui n'a pas fait l'objet d'un pré-terrassement.

Le nouveau projet (voir plan ci-joint) fait 2804m², il est plus cohérent dans son découpage puisqu'il s'aligne sur la limite de propriété voisine.



Cette acquisition se ferait au prix de 28 040 € HT soit 10€ HT / m² (TVA 20%).

Ce prix au m², plus faible que celui fixé par la commission (15€/m² pour les artisans), se justifie par le fait que cette parcelle n'est pas terrassée, l'acquéreur devra prendre à sa charge ces dépenses.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser le Président ou le Vice-Président à procéder à la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la vente de la parcelle dont notamment le compromis de vente, le dépôt de la déclaration préalable pour division foncière et l'acte de vente de cette parcelle en l'étude de Maître Vereeck.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec 0 voix contre, 1 abstention et 47 voix pour,

- **Autorise** le Président ou le vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents nécessaires à la vente de la parcelle dont notamment le compromis de vente, le dépôt de la déclaration préalable pour division foncière et l'acte de vente de cette parcelle de 2804m² situés sur la parcelle cadastrale ZP 162 définie sur le tracé du géomètre, joint, identifiée au sein de la zone d'activité économique de La Colombe à 10 € HT/m².

Délibération n°2017-033	Vente d'un terrain sur la zone d'activité économique de la Colombe
--------------------------------	---

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, l'avis favorable de France domaine du 5 janvier 2017

Vu, La délibération n°100-2016 du 1^{er} décembre 2016

Par délibération du 1^{er} décembre 2016 le conseil communautaire a autorisé la signature d'un compromis prévoyant que le cabinet vétérinaire « Olépattes » de Villedieu-les-Poêles représenté par M Bozet acquière, via la SCI des Costils, une parcelle de 5000m² sur le lot 6 de la zone d'activité de La Colombe (voir plan ci-dessous) telle que définie par le tracé établi par le géomètre joint à la présente délibération.



Cette acquisition se ferait au prix de 80 000 € TTC (66 666.66€ HT) soit 16€ TTC / m².

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des documents correspondants à cette vente et notamment la déclaration préalable valant division foncière ainsi que l'acte de vente de cette parcelle en l'étude de Maître Vereect.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise** le Président ou le vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents, et notamment la déclaration préalable valant division foncière ainsi que l'acte de vente, correspondants à la vente d'une parcelle de 5000m² situés sur la parcelle ZP 129 définie sur le tracé du géomètre, joint, identifiée au sein de la zone d'activité économique de La Colombe au prix de 16€/m² TTC.

Délibération n° 2017-034 Compte administratif, compte de gestion de la ZA du Cacquevel

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA du Cacquevel,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZA du Cacquevel.

Délibération n° 2017-035 Budget primitif de la ZA du Cacquevel

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président en charge des finances présente le projet du budget annexe primitif 2017 de la ZA du Cacquevel et rappelle que le budget est voté par chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
011 - Charges à caractère général	39 000,00
65 - Autres charges de gestion courantes	10,00
66 - Charges financières	27 700,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	66 710,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 054,00
043 - Opérations patrimoniales	36 700,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 060 754,00
Total dépenses de fonctionnement	1 127 464,00
A CACQUEVEL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
70 - Produits des services, domaine et vente	149 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	10,00
77 - Produits exceptionnels	1 011,58
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0,42
TOTAL RECETTES REELLES	150 022,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	940 742,00
043 - Opérations patrimoniales	36 700,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	977 442,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 127 464,00
ZA CACQUEVEL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2017
001 - Déficit d'investissement reporté	79 929,05
16 - Emprunt et dettes assimilés	39 965,95
21 - Immobilisations corporelles	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	119 895,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	940 742,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	940 742,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 060 637,00
ZA CACQUEVEL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2017
16 - Emprunt et dettes assimilés	36 583,00
TOTAL RECETTES REELLES	36 583,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 054,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 024 054,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 060 637,00

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** le budget annexe primitif 2017 de la ZA du Cacquevel de Villedieu Intercom :
 - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 127 464.00 €
 - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 060 637.00 €

Délibération n° 2017-036	Compte administratif, compte de gestion de la ZA de La Colombe
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA La Colombe,
- 5) approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZA La Colombe.

Délibération n° 2017-037	Budget primitif de la ZA de La Colombe
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président présente le projet du budget annexe primitif 2017 de la ZA de La Colombe et rappelle que le budget est voté par chapitre.

ZA LA COLOMBE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
011 - Charges à caractère général	115 909,00
65 - Autres charges de gestion courantes	10,00
66 - Charges financières	6 000,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	22 421,00
TOTAL DEPENSES REELLES	144 340,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 069 701,00
043 - Opérations patrimoniales	15 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 084 701,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 229 041,00

ZA LA COLOMBE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2017
70 - Produits des services, domaine et vente		171 000,00
74 - Dotations, subventions et participations		0,00
75 - Autres produits de gestion courante		10,00
77 - Produits exceptionnels		0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	171 010,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 043 031,00
043 - Opérations patrimoniales		15 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 058 031,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 229 041,00

ZA LA COLOMBE - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2017
001 - Déficit d'investissement reporté		10 645,00
16 - Emprunt et dettes assimilés		97 448,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	108 093,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 043 031,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 043 031,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 151 124,00

ZA LA COLOMBE - RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2017
16 - Emprunt et dettes assimilés		81 423,00
	TOTAL RECETTES REELLES	81 423,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 069 701,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 069 701,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 151 124,00

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** le budget annexe primitif 2017 de la ZA de La Colombe de Villedieu Intercom
 - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 229 041.00 €
 - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 151 124.00 €

Délibération n° 2017-038	Création d'un budget annexe ZA Percy
---------------------------------	---

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, la loi Notre,
Vu, les statuts de Villedieu Intercom en date du 31.12.2016

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide la création du budget annexe de la ZA de Percy assujetti à la TVA afin que l'ensemble des opérations comptables liées à la ZA y soient imputés ;
- Précise que le vote du budget primitif interviendra ultérieurement, après finalisation du transfert de la ZA de la commune de Percy vers Villedieu Intercom

Délibération n° 2017-039	Création d'un budget annexe ZA Sainte-Cécile
---------------------------------	---

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, la loi Notre,

Vu, les statuts de Villedieu Intercom en date du 31.12.2016

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide la création du budget annexe de la ZA de Sainte-Cécile assujetti à la TVA afin que l'ensemble des opérations comptables liées à la ZA y soient imputés ;
- Précise que le vote du budget primitif interviendra ultérieurement, après finalisation du transfert de la ZA de la commune de Sainte-Cécile vers Villedieu Intercom

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Priorités 2016

Participer à la fête de la ruralité en septembre 2016

Faire la promotion de l'agriculture en favorisant les circuits courts dans les structures de l'Intercom et auprès de ses partenaires (agrilocal 50)

Faire la promotion des exploitants agricoles du territoire par le biais du magazine et des animations à venir sur le territoire (Foire, JEMA, Festival de la ruralité).

Priorités 2017

Faire la promotion de l'agriculture en favorisant les circuits courts dans les structures de l'Intercom et auprès de ses partenaires (agrilocal 50)

Faire la promotion des exploitants agricoles du territoire par le biais du magazine et des animations à venir sur le territoire (Foire, JEMA)

Poursuivre la démarche d'acceptabilité sociétale des projets agricoles

Programme 4 – mission 2 / Agriculture, industrie et innovation économique (fiche programme n°21)

Vice-président : Jean-Pierre VAVASSEUR

Conseiller délégué : Ludovic BLIN

Services comptables affectés : agriculture (211), industrie (212)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	1 500.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €		
014 – atténuations de produits	1 000.00 €		
Total	2 500.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
SEM Sénergie	23 000.00 €	Néant	
SEM Imagine	600.00 €		
Total	23 600.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016

	Montant
Comice agricole Brécey St-Pois	300.00 €
Comice agricole Percy	Dossier non reçu €
Solidarité paysans Basse-Normandie	Dossier non reçu
Total	300.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 4 – mission 2 / Agriculture, industrie et innovation économique**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Priorités 2016

Réseau MiMo

Création du réseau FTTH sur le territoire : Villedieu centre Ville, Percy, Montbray, Morigny, Beslon... et Saint Pois

Développer des solutions numériques dans le cadre du schéma de développement économique et touristique.

Mise en réseau des sites de Villedieu Intercom (maison des services, Office de tourisme, médiathèque, piscine...)

Priorités 2017

Rencontre avec les services de Manche Numérique

Réseau MiMo

Création du réseau FTTH sur le territoire : Villedieu centre-ville, Percy, Montbray, Morigny, Beslon... et Saint Pois

Développer des solutions numériques dans le cadre du schéma de développement économique et touristique.

Mise en réseau des sites de Villedieu Intercom (maison des services, Office de tourisme, médiathèque, piscine...)

Programme 4 – mission 3 / Développement numérique (fiche projet n°22)

Vice-président : Jean-Pierre VAVASSEUR

Conseiller délégué : Daniel VESVAL

Services comptables affectés : numérique (221)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	10 000.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €		
Total	10 000.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Mise en réseau des bâtiments communautaires	5 000.00 €	Néant	
Total	5 000.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 4 – mission 3 / Développement numérique
- Valide le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Priorités 2016
Application du plan de développement économique et touristique

Priorités 2017
Modernisation de l'offre touristique
Développement du tourisme vert

Programme 5 – mission 1 / Développement touristique et office de tourisme (fiche projet n°23)			
Vice-présidente : Dominique ZALINSKI			
Conseillère déléguée : Françoise CAHU			
Services comptables affectés : tourisme (231)			
FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	1 000.00 €	73 – impôts et taxes	22 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	64 000.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	95 950.00 €		
014 – atténuations de produits	22 000.00 €		
Total	182 950.00 €	Total	22 000.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Modernisation offre touristique	385 000.00 €	Modernisation offre touristique	50 000.00 €
Droit sur des cartes postales	1 000.00 €		
Barnums	2 000.00 €		
Divers	5 000.00 €		
Total	393 000.00 €	Total	50 000.00 €

Les subventions 2016	Montant
EPIC	60 000.00 €
Association de sauvegarde du patrimoine en val de sienne	Dossier non reçu
Total	60 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 5 voix contre, 8 abstentions et 35 voix pour

- Valide le programme 5 – mission 1 / Développement touristique et office de tourisme
- Valide le budget affecté à ce programme
- Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus

Délibération n° 2017-043	Convention d'objectifs et de moyens relative à l'EPIC
---------------------------------	--

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Exposé :

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexées attribuant une subvention à l'EPIC « Office de tourisme – Vitrine des métiers d'art de Villedieu Intercom » d'un montant de 60 000.00€ pour l'année 2017.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'EPIC.

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Priorités 2016

Application du plan de développement économique et touristique

Organisation d'un évènement : la fête des métiers d'art

Priorités 2017

Organisation de la 2^{ème} édition de la fête des métiers d'art

Etude sur la mise en place d'un cluster entreprise du patrimoine vivant

Etude sur la création d'un show-room et résidence d'artisans d'art

Plateforme en ligne

Accompagnement sur la reprise/transmission de l'atelier du cuivre

Installation artisans d'art dans le centre-ville

Programme 5 – mission 2 / Métiers d'art et labellisation (fiche projet n°24)

Vice-présidente : Dominique ZALINSKI

Conseillère déléguée : Roland GUAINÉ

Services comptables affectés : métiers d'art (241)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	68 332.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	1 700.00 €	74 – dotations, subventions et participations	22 500.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	43 750.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	10 800.00 €		
Total	124 582.00 €	Total	22 500.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Plateforme en ligne	20 000.00 €	Plateforme en ligne	5 400.00 €
Cluster	10 000.00 €		
Résidence d'artisans d'art	20 000.00 €		
Total	50 000.00 €	Total	5 400.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 2 abstentions, 0 voix contre et 46 voix pour,

- Valide le programme 5 – mission 2 / Métiers d’art et labellisation
- Valide le budget affecté à ce programme

Délibération n° 2017-045 Fête des métiers d’art – plan de financement

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)		
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier (co financement envisagé)	Montant (€)	
Location chapiteau	- Chapiteau 21 659 € - Hôtel équipe chapiteau : 936€ TOTAL : 22595 €	Europe - Leader	10 000 €	
Logistique :	- Location chauffage: 1224 - Fuel : 600€ - Edf : 550€ - Location tables/chaises : 500€ - Cotton gratté : 750€ - Contrôle SOCOTEC : 250€ - Ligne numéris : 360€ - Gardiennage : 1 000€ - Sonorisation : 7 015€ - Plaques cuivre : 1 000€ TOTAL : 13 249€	Région	10 000 €	
Prestation de service	- Location tentes : 1 207€ - Sculptures ballons : 500€ - Animations jeux : 1 100€ - Démo fusion de Bronze : 850€ - Jazz band : 1 266€ - Ecran annonces : 3 500€ - Frais Ecole Boule : 1 500€ - Inauguration réception : 500€ Total : 10423 €	Villedieu Intercom	39 967€	
Diffusion document communication	1 300 €			
Impression affiches flyers...	2000 €			
Partenariat presse : Ouest-France Manche libre Tendance Ouest	8300 €			
Achat barnums (Investissement)	2000€			
TOTAL	59 967 €	Total	59 967€	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le plan de financement**
- **Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes**

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Priorités 2017

Poursuites des procédures de modification et révision en cours sur les documents d'urbanisme de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny et Percy-en-Normandie

Recrutement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du PLUI

Recrutement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration de l'OPAH

Recrutement d'un agent au sein du service urbanisme (mi-temps)

Programme 5 – mission 3 / Urbanisme (fiche projet n°25)

Vice-présidente : Jean-Pierre VAVASSEUR

Conseillère déléguée :

Services comptables affectés : urbanisme (251), habitat (252)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	13 000.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	24 000.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	11 400.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €		
Total	48 400.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
PLU VLP	40 000.00 €	OPAH	4 000.00 €
PLU Percy	10 000.00 €		
PLUi	30 000.00 €		
OPAH	15 500.00 €		
Total	95 500.00 €	Total	4 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 5 – mission 3 / Urbanisme**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, la Délibération du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny n° 50 en date du 15 février 2016 qui prescrit la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Cette modification simplifiée n° 2 du P.L.U portait sur une modification de l'article U.D 4-2 du règlement du P.L.U de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Cet article prescrit que : « **Toutes constructions génératrices d'eaux usées doivent être accordées au réseau collectif d'eaux usées, selon la réglementation en vigueur.** »

Or, dans certaines zones U.D du territoire de la commune historique, le réseau d'assainissement collectif n'existe pas. Les constructions existantes seront raccordées à l'assainissement non collectif. Afin de rendre possible la réalisation de construction individuelle et isolée, permettant à l'ensemble de la zone d'atteindre un ensemble bâti continu et cohérent, il est souhaitable d'autoriser les constructions avec un assainissement non collectif (dit individuel).

Par délibération n° 50/106 en date du 15 février 2016, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a proposé de modifier l'article U.D 4-2 de la manière suivante : « **Toutes constructions génératrices d'eaux usées doivent être accordées au réseau collectif d'eaux usées, selon la réglementation en vigueur. Cependant, en l'absence de réseau public existant ou en cas d'impossibilité technique, les constructions génératrices d'eaux usées seront raccordées à l'assainissement non-collectif en conformité à la réglementation en vigueur** ».

Ce projet de modification a été transmis aux personnes publiques associées par courrier A.R en date du 29 septembre 2016 conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme.

Les avis des personnes publiques associées sont les suivants :

- Le Président de Villedieu Intercom a transmis un avis favorable par courrier en date du 27 Octobre 2016 en indiquant qu'il n'avait pas d'observation à soumettre.
- L'Agence Régionale de Santé a transmis un avis favorable par courrier en date du 26 octobre 2016 sous réserve d'ajouter à la rédaction de l'article UD 4-2 les précisions suivantes :

« Cependant, en l'absence de réseau public existant ou en cas d'impossibilité technique, les constructions génératrices d'eaux usées seront raccordées à un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur, et faisant appel préférentiellement au sol en place pour l'épuration et la dispersion des eaux usées. La parcelle devra avoir la superficie suffisante pour permettre, hors construction, la mise en place du dispositif de ce type nécessitant 250 à 300 m2 de surface disponible ».

- L'architecte des Bâtiments de France a transmis un avis favorable sans aucune observation par courrier en date du 21 octobre 2016,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Manche a transmis un avis favorable par courrier en date du 19 octobre 2016 considérant que cette modification n'appelle pas d'observation de ses services,
- L'office Public Manche Habitat a transmis un avis favorable sans observation par courrier en date du 4 octobre 2016,
- La Chambre d'agriculture de la Manche a transmis un avis favorable par courrier en date du 12 octobre 2016 considérant que cette modification n'appelle pas d'observation de ses services,
- Le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel a transmis par courrier en date du 20 décembre 2016, la délibération du Comité Syndical en date du 8 décembre 2016, décidant d'émettre un avis favorable à cette modification simplifiée,

Par arrêté n° 423-2016 prescrivant la modification simplifiée n° 2 du P.L.U, le Maire de la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a procédé à la mise à disposition du public du dossier de modification pendant 31 jours, du jeudi 1^{er} décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017.

Conformément au code de l'urbanisme, un premier avis de mise à disposition du projet de modification du P.L.U a été publié dans le journal ouest France – annonces légales - le 23 novembre 2016. Un deuxième avis rectificatif de mise à disposition du projet de modification du P.L.U a été publié dans le journal ouest France – annonces légales - le 10/11 décembre 2016 en raison d'une erreur matérielle sur la date et le numéro de l'arrêté fixant les modalités de la mise à disposition.

Une information sur le site internet et par voie d'affichage en Mairie a été réalisée.

Un registre a été tenu à la disposition du public dans les mêmes conditions que le dossier afin que toute personne puisse y consigner ses observations.

Seulement deux observations ont été formulées sur ce registre par Mr Macé. La première, concerne le signalement de l'erreur matérielle de l'annonce Ouest France du 23 novembre 2016. La seconde, concerne une erreur matérielle sur le n° erroné de l'article. En effet, il fallait lire modification de l'article UD 4-2 et non l'article UD 4-1 dans la délibération N° 50/2016.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à approuver cette modification simplifiée n° 2 du P.L.U.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve la modification n° 2 du P.L.U de la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny portant modification de l'article U.D 4-2 du règlement du P.L.U. conformément au dossier annexé à la présente délibération.
- Précise que l'article UD 4-2 du P.L.U de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny sera modifié de la manière suivante : « **Toutes constructions génératrices d'eaux usées doivent être accordées au réseau collectif d'eaux usées, selon la réglementation en vigueur. Cependant, en l'absence de réseau public existant ou en cas d'impossibilité technique, les constructions génératrices d'eaux usées seront raccordées à l'assainissement non-collectif en conformité à la réglementation en vigueur** ».
- Indique que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme :
 - D'un affichage au siège de Villedieu Intercom pendant un mois,
 - D'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - D'une mention au recueil des actes administratifs fixée à l'article R 2121-10 du C.G.C.T,
- Autorise le Président ou le 3^{ème} vice-Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

Délibération n° 2017-048 Programme 6 – mission 1 / Environnement & déchets

Rapporteur : Marc BRIENS

Priorités 2016

Poursuivre la réflexion sur le niveau de service de la collecte
 Mener une expérimentation fictive de part incitative à la TEOM
 Déchets verts et branchage : solution de proximité

Priorités 2017

Poursuivre la réflexion sur le niveau de service de la collecte
 Mener une expérimentation fictive de part incitative à la TEOM
 Déchets verts et branchage : solution de proximité

Programme 6 – mission 1 / Environnement et déchets (fiche projet n°50)

Vice-président : Marc BRIENS

Conseiller délégué : Michel LHULLIER

Services comptables affectés : déchets (501), nuisibles (502), entretien des cours d'eau (503)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	143 800.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	41 500.00 €
65 – autres charges de gestion courante	851 000.00 €	73 – impôts et taxes	1 000 000.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	244 500.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	1 239 300.00 €	Total	1 041 500.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Entretien des cours d'eau	12 000.00 €	Néant	
Acquisition de bac roulant	5 000.00 €		
Total	17 000.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 6 – mission 1 / Environnement et déchets**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC.

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le Président présente le projet du budget annexe primitif 2016 du SPANC et rappelle que le budget est voté par chapitre.

SPANC - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
011 - Charges à caractère général	35 010,00
61 - Services extérieurs	34 000,00
62 - Autres services extérieurs	10,00
65 - Autres charges de gestion courantes	1 005,00
67 - Charges exceptionnelles	150,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 165,00

SPANC - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
70 - Vente de produits finis, prestations de services	18 572,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	16 593,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 165,00

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** le budget annexe primitif 2016 du SPANC de Villedieu Intercom

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 35 165.00 € €
- la section d'investissement est s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 0.00 €

Rapporteur : Marc BRIENS

Suite à la cessation d'activité du refuge « Le chenil de la vallée du Vey » représenté par Mr et Mme Liot, il convient de signer une nouvelle convention avec le nouveau refuge « La Colline des Oursons » représenté par Mme Hopquin.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** la convention de service d'accueil des chiens errants avec le refuge « La Colline des Oursons »
- **Autorise** le Président à signer la convention

Rapporteur : Marc BRIENS

Priorités 2016

Editer des topoguides actualisés et à l'échelle de l'IBV

Mettre en place un schéma d'entretien des chemins de randonnée efficient et économe

Mettre en place un programme de balisage, favorisant les boucles et les circuits de voyageurs

Arbitrer sur une politique de services pour le tourisme de randonnée

Priorités 2017

Editer des topoguides actualisés et à l'échelle de Villedieu Intercom

Mettre en place un schéma d'entretien des chemins de randonnée efficient et économe

Mettre en place un programme de balisage, favorisant les boucles et les circuits de voyageurs

Arbitrer sur une politique de services pour le tourisme de randonnée

Programme 6 – mission 2 / Chemins de randonnée (fiche projet n°51)

Vice-président : Marc BRIENS

Conseiller délégué : Didier GUILBERT

Services comptables affectés : espaces verts (511)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	87 550.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	1 000.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 – charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	56 820.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	145 370.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Petits matériels	500.00 €	Néant	
Total	500.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 6 – mission 2 / Chemins de randonnée
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Marc BRIENS

Priorités 2016

Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique.

Assurer le rôle de personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales des communes pour un basculement progressif vers un PLUi).

Objectif 0 phyto

Priorités 2017

Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique.

Assurer le rôle de personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales des communes pour un basculement progressif vers un PLUi).

Objectif 0 phyto

Programme 6 – mission 3 / Développement durable – agenda 21 (fiche projet n°52)

Vice-président : Marc BRIENS

Conseillère déléguée : Marie-Andrée MORIN

Services comptables affectés : agenda 21 (521)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	0.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 6 – mission 3 / Développement durable – agenda 21
- Valide le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Daniel BIDET

Priorités 2016

Siège social au dernier étage de la maison des services

Aire d'accueil des gens du voyage

Travaux du PSLA

Priorités 2017

Travaux du PSLA

Programme de travaux de rénovation du centre aquatique

Programme 7 – mission 1 / Bâtiments et travaux en régie (fiche programme 53)

Vice-président : Daniel BIDET

Conseiller délégué : Yves LECOURT

Services comptables affectés : parc privé non locatif (531), technique (532)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	340 570.00 € €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	74 – Dotations, subventions et participations	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	83 900.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	424 470.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Etude agenda accessibilité	10 000.00 €	Siège social	148 815.60 €
Mobilier et informatique siège	59 767.30 €		
Travaux imprévus	30 000.00 €		
Rénovation centre aquatique	197 963.05 €		
Mur mitoyen piscine	5 000.00 €		
Aménagement extérieur PSLA	10 000.00 €		
Plafonds ALSH St-Pois	3 000.00 €		
Siège social	91 077.43 €		
Total	423 807.78 €	Total	148 815.60 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 7 – mission 1 / Bâtiments et travaux en régie**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Rapporteur : Daniel BIDEF

Priorités 2016

Faire un recensement complet des bâtiments et du patrimoine du territoire en lien avec les agences spécialisées (CAUE, Agence Manche Energie, SDEM,...)

Priorités 2017

Faire un recensement complet des bâtiments et du patrimoine du territoire en lien avec les agences spécialisées (CAUE, Agence Manche Energie, SDEM,...)

Aire d'accueil des gens du voyage

Programme 7 – mission 2 / Gestion active du patrimoine (fiche projet n°54)

Vice-président : Daniel BIDEF

Conseiller délégué : Michel ALIX

Services comptables affectés : parc privé locatif (541), PSLA 1 (542), PSLA 2 (543), aire des gens du voyage (544)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	116 500.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	67 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	229 000.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	116 500.00 €	Total	296 000.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Réserves	46 000.00 €	Caution	3 000.00 €
RàR	1 143.43 €	Aire d'accueil des gens du voyage	120 000.00 €
RàR	21 073.32 €		
RàR	858.00 €		
Caution	3 000.00 €		
Retenue garantie	1 725.84 €		
Climatisation	9 000.00 €		
Chaudière	2 500.00 €		
Travaux demandés par les médecins	15 000.00 €		
Aire d'accueil des gens du voyage	300 000.00 €		
Total	400 300.59 €	Total	123 000.00 € €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 7 – mission 2 / Gestion active du patrimoine
- **Valide** le budget affecté à ce programme

RESSOURCES ET APPUI AUX COMMUNES

Délibération n° 2017-056 Programme 1 – mission 1 / Gouvernance et communication

Rapporteur : Charly VARIN

Priorités 2016

Développer des outils permettant un meilleur fonctionnement de l'Intercom dans la mise en œuvre de son projet de mandat

Positionner le territoire à travers une nouvelle entité visuelle basée essentiellement sur l'attractivité, une charte graphique, un code de marque et des labels.

Mettre en place différents outils de communication : magazine intercommunal, portail internet intercommunal, relations presse interne et externe, signalétique

Priorités 2017

Poursuivre les publications du magazine communautaire à raison de 2 par an au lieu de 3 précédemment

Travailler en lien avec la future agence d'attractivité « Manche Tourisme » sur le code de marque départemental et le positionnement de notre territoire dans cette démarche départementale.

Amplification des outils de communication numériques peu coûteux : portail internet intercommunal, relations presse interne et externe, e-letters signalétique

Programme 1 – mission 1 / Gouvernance et communication (fiche projet 10)

Président : Charly VARIN

Vice-présidents

Services comptables affectés : communication (101), assemblée locale (102)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	50 122.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	74 000.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	45 000.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	169 122.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Licence de logiciel	1 018.00 €	Néant	
Les fourmis	1 130.00 €		
Signalétique	7 700.00 €		
Total	9 848.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 1– mission 1 / Communication et gouvernance**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2016

Faire entrer progressivement l'Intercom dans une démarche de prospective à travers ses 20 programmes/missions.

Réaliser un accompagnement de prospective sur la thématique des métiers d'art et du tourisme en lien avec le programme 5-1

Priorités 2017

Poursuivre la présentation des budgets par chapitres et via les 20 programmes/missions.

Poursuivre l'accompagnement de prospective sur la thématique des métiers d'art et du tourisme en lien avec le programme 5-1

Programme 2 – mission 1 / prospective et évolution du territoire (fiche projet n°11)

Vice-président : Philippe BAS

Conseillère déléguée : Martine LEMOINE

Services comptables affectés : prospective et évolution du territoire(111)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	0.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 2– mission 1 / prospective et évolution du territoire
- Valide le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2016

Bâtir un contrat de territoire entre le Département, l'Intercom et les communes pour la mandature.

Proposer des partenariats entre l'Intercom et les communes pour aider les communes à obtenir des participations financières des autres collectivités (Département, pays de la baie, Europe,...)

Priorités 2017

Travailler sur la contractualisation Département, Région, Etat

Proposer des partenariats entre l'Intercom et les communes pour aider les communes à obtenir des participations financières des autres collectivités (Département, pays de la baie, Europe,...)

Travailler à la mise en place d'un fonds de concours annuel en direction des communes de moins de 1000 habitants

Programme 2 – mission 2 / partenariats avec les communes rurales (fiche projet n°12)

Vice-président : Philippe BAS

Conseiller délégué : Freddy LAUBEL

Services comptables affectés : appui aux communes (121)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	1 000.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	95 950.00 €	013 – Atténuations de charges	17 750.00 €
Total	96 950.00 €	Total	17 750.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Fonds de concours aux communes rurales	25 000.00 €	Néant	
Total	25 000.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2017

	Montant
Comité des fusillés de Beaucoudray	1 000.00 €
Total	1 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 9 voix contre, 10 abstentions et 29 voix pour

- Valide le programme 2– mission 2 / partenariats avec les communes rurales
- Valide le budget affecté à ce programme
- Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2016

Réaliser une étude annuelle sur la situation financière de la collectivité à travers le compte administratif N-1

Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensibles par l'ensemble des élus via les 20 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.

Travailler étroitement avec le programme/mission 3/2 pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.

Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes en lien avec le programme/mission 2/2 appui aux communes.

Maitrise de la masse salariale

Mettre en place une trajectoire des emplois – Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)

Mise en place du document unique lié à la prévention, à la santé et la sécurité au travail (obligation réglementaire)

Formaliser des parcours de développement des compétences

Priorités 2017

Réaliser une étude annuelle sur la situation financière de la collectivité à travers le compte administratif N-1

Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensibles par l'ensemble des élus via les 20 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.

Travailler étroitement avec le programme/mission 3/2 pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.

Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes en lien avec le programme/mission 2/2 appui aux communes.

Maitrise de la masse salariale (hors décisions gouvernementales imposées)

Mettre en place une trajectoire des emplois – Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)

Mise en place du document unique lié à la prévention, à la santé et la sécurité au travail (obligation réglementaire)

Formaliser des parcours de développement des compétences

Programme 3 – mission 1 / finances et ressources humaines (fiche projet n°13)**Vice-président :** Daniel MACÉ**Conseiller délégué :** Pierre MANSON

Services comptables affectés : administration générale (131)

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	122 450.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	8 500.00 €	73 – impôts et taxes	118 000.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
67 – charges exceptionnelles	2 000.00 €	013 – Atténuations de charges	74 100.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	398 900.00 €		
014 – atténuations de produits	1 744 000.00 €		
Total	2 275 850.00 €	Total	192 100.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Logiciel compta, RH, exchange,..	17 851.20 €	Néant	
Total	17 851.20 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
Amicale du personnel de Villedieu Intercom	3 000.00 €
Total	3 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 3– mission 1 / finances et ressources humaines
- Valide le budget affecté à ce programme
- Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2016

Mettre en place le schéma de mutualisation pour décembre 2015

Intégrer la possibilité de création de communes nouvelles dans le schéma de mutualisation

Priorités 2017

Poursuivre le développement du schéma de mutualisation

Faire un état des lieux sur la procédure d'achat au sein de Villedieu Intercom

Recenser l'ensemble des contrats liés à la commande publique et préparer une procédure de suivi.

Programme 3 – mission 2 / commande publique et schéma de mutualisation (fiche projet n°14)

Vice-président : Daniel MACÉ

Conseiller délégué : Freddy LAUBEL

Services comptables affectés : commande publique (141)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	0.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 3– mission 2 / commande publique et schéma de mutualisation
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2016

Identification de l' élu référent auprès des partenaires (réunions, présence aux cérémonies, etc...)

Développer la recherche de sapeurs-pompiers volontaires au service de notre sécurité et notamment au travers des personnels des collectivités

Mise en place de conventions avec les communes pour le versement du contingent incendie

Priorités 2017

Identification de l' élu référent auprès des partenaires (réunions, présence aux cérémonies, etc...)

Développer la recherche de sapeurs-pompiers volontaires au service de notre sécurité et notamment au travers des personnels des collectivités

Mise en place de conventions avec les communes pour le versement du contingent incendie

Programme 3 – mission 3 / Sécurité civile, pompiers, SDIS (fiche projet n°15)

Vice-président : Daniel MACÉ

Conseiller délégué : Michel DELABROISE

Services comptables affectés : incendie (151)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	475 151.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	475 151.00 €	Total	0.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016

	Montant
Amicales des sapeurs-pompiers	80 € par pompier
Total	80 € par pompier

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 3– mission 3 / Sécurité civile, pompiers, SDIS
- Valide le budget affecté à ce programme
- Valide les subventions telles que décrites ci-dessus

Délibération n° 2017-062 Annulation de la délibération n°2017-012 du 26 janvier 2017

Rapporteur : Daniel MACÉ

Vu, la délibération n°2017-012 du 26 janvier 2017 portant sur l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements

Vu, le courrier de la préfecture en date du 14 février 2017 nous demandant de compléter cette délibération

Vu, le vote du budget en date du 2 mars 2017

Il est proposé d'annuler la délibération précitée

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide l'annulation de la délibération n°2017-012 du 26 janvier 2017

Délibération n° 2017-063 Instauration de principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président propose de fixer un cadre de contractualisation entre Villedieu Intercom et ses communes rurales (moins de 1 000 habitants).

Le principe proposé est le suivant :

- Villedieu Intercom voterait une enveloppe annuelle de 25 000 € en investissement
- Cette enveloppe permettrait de financer, via fonds de concours, des projets d'investissement communaux
- Le cadre et les critères seront précisément définis en commission finances
- Les dossiers seront instruits en commission finances sous l'autorité du vice-président
- Les premières pistes de critères sont les suivants : commune de moins de 1 000 habitants, hors projet de voirie

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 9 voix contre, 10 abstentions et 29 voix pour,

- Valide le principe de la mise en place d'une politique contractuelle Villedieu Intercom/communes rurales

Délibération n° 2017-064 Compte administratif, compte de gestion du budget général

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget général,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget général.

Délibération n° 2017-065	Affectation de résultat du budget général
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le conseil communautaire, après en avoir validé le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
(A) Résultat de l'exercice	-81 211.74 € €
(B) Résultat antérieurs reportés	1 223 045.45 €
(C) Résultat à affecter	1 141 833.71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
(D) Solde d'exécution cumulé d'investissement	995 718.25 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	3 890.47 €
Besoin de financement F = D + E	0.00 €
Affectation = C = G + H	1 141 833.71 €
(G) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
(H) Report en fonctionnement R002	1 141 833.71 €

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2017 et rappelle que le budget est voté par chapitre.

BUDGET GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
011 - Charges à caractère général	1 325 938,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 820 470,00
014 - Atténuations de produits	1 767 000,00
65 - Autres charges de gestion courantes	2 268 446,00
66 - Charges financières	127 434,09
67 - Charges exceptionnelles	27 800,00
022 – Dépenses imprévues	358 841,62
TOTAL DEPENSES REELLES	8 695 929,71
023 – Virement à la section d'investissement	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	990 234,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	990 234,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 686 163,71

BUDGET GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2017
70 - Produits des services, domaine et vente diverses	558 000,00
73 - Impôts et taxes	6 380 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	946 730,00
75 - Autres produits de gestion courante	360 050,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
013 – Atténuations de charges	150 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 141 833,71
TOTAL RECETTES REELLES	9 536 613,71
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 550,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	149 550,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 686 163,71

BUDGET GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions 2017	TOTAL Propositions 2017
020 - Dépenses imprévues		215 836, 83	215 836, 83
16 - Emprunt et dettes assimilés		361 740,00	361 740,00
20 - Immobilisations incorporelles	11 646,36	322 372,44	334 018,80
204 - Subventions d'équipement versées		262 500,00	262 500,00
21 - Immobilisations corporelles	65 415,25	1 487 780,40	1 553 195,65
23 - Immobilisations en cours	137 276,59	623 463,05	760 739,64
26 – Participations et créances rattachées à des participations	600,00	23 000,00	23 600,00
27 – Autres immobilisations financières		120 000,00	120 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	214 938,20	3 416 692,72	3 631 630,92
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		149 550,00	149 550,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		149 550,00	149 550,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	214 938,20	3 566 242,72	3 781 180,92

BUDGET GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions 2017	TOTAL Propositions 2017
001 - Excédent d'investissement reporté		995 718,25	995 718,25
024 - Produits des cessions d'immobilisations		225 000,00	225 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		100 000,00	100 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	218 828,67	301 400,00	520 228,67
16 - Emprunt et dettes assimilés		950 000,00	950 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	218 828,67	2 572 118,25	2 790 946,92
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		990 234,00	990 234,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		990 234,00	
Total recettes d'investissement	218 828,67	3 562 352,25	3 781 180,92

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le budget primitif 2016 de Villedieu Intercom :

-la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 9 686 163.71 €,
-la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 781 180.92 €.

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à

- **Valide les taux suivants :**

		Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
TH		8.74 %	8.74 %	9.57 %
TFB		9.79 %	9.79 %	10.72 %
TFNB		15.97 %	15.97 %	15.97 %
CFE		7.47 %	20.32 %	22.25 %
FPZ		18.85 %	/	/
TEOM	Secteur 1	11.50 %	12.50 %	12.50 %
	Secteur 2	11.50 %	12.00 %	12.00 %

Délibération n°2017-068 Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche – contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Rapporteur : Daniel MACE

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu, le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu, le Code des assurances.

Vu, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le Président expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 25 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer d'adhésion au contrat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2018**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Délibération n°2017-069	Tableau des effectifs
--------------------------------	------------------------------

Rapporteur : Daniel MACE

Vu, l'avis du comité technique en date du 23 janvier 2017

Il est proposé d'approuver le tableau des effectifs suivant mis à jour au 1^{er} janvier 2017 :

Cadres d'emplois	Grades	TC	TNC	Quotité temps de travail TNC	
Attachés	Attaché	4	0		
Rédacteurs	Rédacteur	4	0		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	1	18h00	18/35
	Adjoint administratif	4	1	20h00	20/35
Techniciens territoriaux	Technicien	1	0		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	0		
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	1	20h	20/35
	Adjoint technique	10	1	7	7/35
	Adjoint technique	0	1	17h00	17/35

	Adjoint technique	0	1	8h37	8.62/35
	Adjoint technique	0	1	18h04	18.07/35
	Adjoint technique	0	1	1h33	1.54/35
	Adjoint technique	0	1	8h06	8.10/35
	Adjoint technique	0	1	4h21	4.36/35
	Adjoint technique	0	1	12h52	12.87/35
	Adjoint technique	0	1	3h00	3/35
	Adjoint technique	0	1	5h45	5.75/35
	Adjoint technique	0	1	30h00	30/35
	Adjoint technique	0	1	18h00	18/35
	Adjoint technique	0	1	6h44	6.73/35
	Adjoint technique	0	1	19h00	19/35
Animateurs	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	0		
	Animateur	2	1	18h06	18.10/35
Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal 2e classe	0	1	16h45	16.76/35
	Adjoint d'animation	4	1	8h55	8.91/35
	Adjoint d'animation	0	3	5h00	5/35
	Adjoint d'animation	0	1	4h15	4.25/35
	Adjoint d'animation	0	1	4h20	4.34/35
	Adjoint d'animation	0	1	12h43	12.72/35
	Adjoint d'animation	0	1	9h32	9.53/35
	Adjoint d'animation	0	1	28h00	28/35
	Adjoint d'animation	1	1	17h24	17.40/35
	Adjoint d'animation	0	1	31h00	31/35
	Adjoint d'animation	0	1	14h45	14.75/35
	Adjoint d'animation	0	1	18h33	18.55/35
	Adjoint d'animation	0	1	14h26	14.44/35
	Adjoint d'animation	0	1	30h30	30.5/35
	Adjoint d'animation	0	1	10h12	10.20/35
	Adjoint d'animation	0	1	7h45	7.75/35
	Adjoint d'animation	0	1	17h30	17.5/35
	Adjoint d'animation	0	1	9h00	9/35
	Adjoint d'animation	0	1	8h00	8/35
	Adjoint d'animation	0	1	11h18	11.30/35
Adjoint d'animation	0	1	28h00	28/35	

	Adjoint d'animation	0	1	17h30	17.5/35
	Adjoint d'animation	0	1	15h30	15.5/35
Conseillers territoriaux des APS	Conseillers des APS	1	0		
Educateurs territoriaux des APS	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	1	0		
	Educateur des APS 2 ^{ème} classe	4	0		
EJE	Educateur principal des jeunes enfants	1	0		
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	2h45	2.75/35
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	0	1	6h00	6/35
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	0	1	10h00	10/35
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	0	1	10h10	10.16/35
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	1	0		
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1	18h00	18/35
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	4	1	7h36	7.6/35

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le tableau des effectifs tels que décrit ci-dessus

Délibération n°2017-070	Possibilité de donner des jours de repos acquis
--------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACE

Vu, le décret n°2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade

Vu, l'avis favorable du comité technique en date du 23 janvier 2017

Un agent public peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.

Les jours qui peuvent faire l'objet d'un don sont les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (RTT), ainsi que les jours de congés annuels.

Les RTT peuvent être donnés en partie ou en totalité.

Le congé annuel ne peut être donné que pour tout ou partie de sa durée excédant 20 jours ouvrés.

Les jours de repos compensateur et les jours de congé bonifié ne peuvent pas faire l'objet d'un don.

L'agent qui donne un ou plusieurs jours de repos signifie par écrit à son service gestionnaire le don et le nombre de jours de repos afférents. Le don est définitif après accord du chef de service qui vérifie que les conditions fixées aux articles 1er et 2 du présent décret sont remplies. Le don de jours épargnés sur un compte épargne-temps peut être réalisé à tout moment.

Le don de jours non épargnés sur un compte épargne-temps peut être fait jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les jours de repos sont acquis.

L'agent civil qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos formule sa demande par écrit auprès de son service gestionnaire. Cette demande est accompagnée d'un certificat médical détaillé remis sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit l'enfant et attestant la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant mentionné à l'article 1er du présent décret.

La durée du congé dont l'agent peut bénéficier à ce titre est plafonnée à quatre-vingt-dix jours par enfant et par année civile. Le congé pris au titre des jours donnés peut être fractionné à la demande du médecin qui suit l'enfant malade.

Le don est fait sous forme de jour entier quelle que soit la quotité de travail de l'agent qui en bénéficie. Le service gestionnaire dispose de quinze jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le dispositif décrit ci-dessus

Délibération n°2017-071	Révision du temps de travail annuel
--------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACE

Suite à la fusion des 3 anciennes communautés de communes, il existe toujours des droits à journées exceptionnelles de congés accordées à discrétion du président. C'était notamment le cas pour les agents de l'ex-CDC de Villedieu qui disposaient de deux jours « président ».

Au titre de l'harmonisation des pratiques et de la bonne gestion publique, et après avis du comité technique de la collectivité, monsieur le Président propose de supprimer ces deux jours de congés exceptionnels et de respecter pour chacun des agents une quantité minimum et légale de temps de travail de 1607 heures par an.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** l'harmonisation du temps de travail minimale telle que présentée ci-dessus avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Délibération n°2017-072	Point Fort Environnement – adhésion de Saint-Lô Agglo
--------------------------------	--

Rapporteur : Charly VARIN

Considérant le retrait de plein droit, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy du Syndicat Mixte du Point Fort,

Vu, la délibération du conseil communautaire de la CA Saint-Lô Agglo en date du 6 janvier 2017 demandant son adhésion au syndicat mixte du Point Fort,

Vu, la demande d'adhésion adressée au syndicat mixte du Point Fort le 10 février 2017 par la CA Saint-Lô Agglo,

Vu, la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Point Fort en date du 24 février 2017 autorisant l'adhésion de la Ca Saint-Lô Agglo

Le président demande à l'assemblée de délibérer et d'autoriser l'adhésion de la CA Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du Point Fort.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** l'adhésion décrite ci-dessus

Rapporteur : Daniel MACE

Les 4 axes principaux l'estime de soi, la citoyenneté, le vivre ensemble et la vision sur l'avenir déclinés dans le projet Educatif Social Local (PESL) ont permis l'accompagnement d'un projet de jeunes initié par les maisons des jeunes de Villedieu Intercom. Cette démarche auprès des jeunes s'est construite de manière transversale et conjointe entre les pôles PESL et Education, jeunesse et sport.

Les 24 jeunes associés autour de ce projet ont favorisé la mise en place d'un séjour à la neige. La vente de friandises opérée par les jeunes dans le cadre des maisons des jeunes sur la période de juillet 2016 à février 2017 a permis de recueillir 2 860 €. Cette somme va contribuer au financement d'une partie du projet. Les jeunes à travers leur investissement ont rendu possible un départ collectif à la neige et ont montré leur motivation pour ce projet.

Le séjour a lieu à la Toussuire en Savoie du 17 au 25 février 2017.

Le coût du séjour neige pour les familles est fixé à **320 €** par participant.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** le prix du séjour neige à 320 € par personne.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 0h50